

Les Prix du podcast – Strasbourg 2022

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par l'association **Vue (d') ensemble**, domiciliée Maison des associations 10 rue des Vosges 67800 Hoenheim, désignée ci-après "l'Organisateur".

2. Récompenses

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- ◆ **Catégorie Débutant :**
3 x Remises de 50% sur la Formation en ligne Réalisez vos podcasts de A à Z - offertes par **Audio Formations**. Valeur : 740 euros sur chaque formation
- ◆ **Catégorie Expérimenté :**
3 x Sets Rode complets de micros HF + 2 émetteurs / 1 récepteur pour vos interviews sur smartphone ou ordinateur. Valeur : 266 euros pour chaque lot.
- ◆ **Catégorie Pro :**
3 x Rediffusion intégrale des podcasts gagnants sur les chaînes : Entendez-Voir! et Plan Sonore + article de blog sur Plan Sonore + campagne de pub Facebook d'une valeur de 70€
- ◆ **Aux 9 gagnants des 3 catégories :**
Podcastics offre 1 an d'hébergement gratuit dans sa formule Pro à chacun.
- ◆ **Les préselectionnés non-gagnants :**
9 x cadeaux gourmands.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.
La remise du lot ne sera pas effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Le concours est réservé aux podcasts francophones.
- Les émissions de radio ne peuvent pas concourir. Seuls les podcasts natifs (existants par eux-même, en dehors d'une antenne radio) sont admis.
- Seules les personnes de + 18 ans peuvent participer.
- Chaque participant doit choisir la catégorie dans laquelle il va concourir, en fonction de son expérience dans le podcast. L'organisation pourra intervenir auprès de lui, si cette condition n'est pas respectée.
- Un seul épisode d'une même chaîne est autorisé à concourir. Toute tentative déguisée de contourner cette règle invalidera automatiquement tous les épisodes concernés.

4. Frais de participation

La participation au présent concours est gratuite.

5. Modalités de participation

La participation au concours est ouverte à compter du **01/05/2022 au 31/05/2022 à minuit**.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant doit envoyer son podcast au **format mp3** d'une durée maximale de **6mn**. Cet épisode peut avoir été déjà publié.

Il ne peut concourir que dans **une des 3 catégories** du concours : débutant, expérimenté ou pro. Il choisit sa catégorie en fonction de son expérience dans le domaine du podcast :

- **Débutant** : vous n'avez pas encore publié de podcast.
- **Expérimenté** : vous avez déjà publié des podcasts. Vous êtes un individu ou une association et vous réalisez vous-même vos podcasts.
- **Pro** : vous disposez d'un studio ou vous êtes client d'un studio ou d'une agence pour la réalisation de vos podcasts. Attention, ce n'est pas votre prestataire qui concourt, mais c'est vous en tant que podcasteur (individu, association ou entreprise). Les podcasts publicitaires ou de marque ne sont pas acceptés.

La bonne catégorie sera vérifiée à réception de votre inscription. L'organisateur pourra vous demander de changer de catégorie.

6. Critères de sélection

Dans la catégorie **Débutant**, les seuls critères seront la personnalité, l'originalité et le sens du podcast, afin de permettre à tout un chacun de participer avec son smartphone sans forcément réaliser un podcast abouti.

Dans les deux autres catégories, deux ensembles de critères seront appliqués :

- La personnalité, l'originalité et le sens
- La qualité audio, la cohérence et la mise en forme

7. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Une pré-sélection sera effectuée par l'organisateur entre le 1er et le 15 juin 2022 : 6 podcasts seront choisis dans chacune des 3 catégories : débutant, expérimenté, professionnel.

Le jury se réunira le 26 juin au matin pour désigner parmi ces podcasts sélectionnés, 3 gagnants dans chacune des 3 catégories et remettre les prix lors de la clôture de l'évènement Entendez-Voir ! Le 26 juin à 18h.

Le jury intervenant dans le déroulement du jeu-concours est composé de membres de l'organisation du Festival, de podcasteurs et de personnalités extérieures.

8. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le **dimanche 26 juin à 18h**, selon les modalités suivantes :

- Proclamation et remise des prix aux participants présents lors de la clôture du Festival Entendez-Voir !
- Publication sur les sites internet Entendez-Voir !, Vue d'Ensemble et Plan Sonore
- Envoi par email des résultats à tous les participants.

9. Contributions des participants

En soumettant leurs podcasts, les participants au concours acceptent qu'ils soient utilisés par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

Les participants autorisent que leur podcast soit rediffusé sur les chaînes des organisateurs et sur leurs sites, en faisant mention du concours.

10. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de l'inscription à ce concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de deux mois et traitées par les personnes suivantes :

Seuls les organisateurs du festival et du concours auront accès aux données de participants après le concours.

Toutes les données des participants seront effacées 2 mois après la remise des prix.

11. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il est disponible en téléchargement sur le site web du concours.

Il doit être consulté préalablement à la participation au concours et indépendamment de tout achat.

La participation au concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Un grand merci aux partenaires du concours :

